



Ce qui suit est la description de la variable InstrId dans les documents de Maintenance des paiements ISO 20022 de 2009 :

**Présence** : [0..1]

**Définition** : Identification unique attribuée par un donneur d'ordre à un agent exécutant l'instruction, pour identifier sans ambiguïté l'instruction.

**Utilisation** : L'identification d'instruction est une référence de bout en bout pouvant être utilisée entre le donneur d'ordre et l'agent exécutant pour se référer à l'instruction individuelle. Elle peut être incluse dans plusieurs messages relatifs à la transaction.

**Type de données** : Max35Text, **Format** : maxLength : 35, minLength : 1

Le contrôle InstrId est activé par défaut dans le validateur, aussi tout InstrId du fichier xml doit être unique.